MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

CERTIFICAT EN FORMATION NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 01 S36 D1
CODE DU DOMAINE :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme du Conseil général

CERTIFICAT EN FORMATION NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique[1] (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette section vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;
- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenant sur :
    - l'information et les données,
    - la communication et la collaboration,
    - la création de contenu,
    - la sécurité ;

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.E.	Code des U.E.	Code du domaine de formation	Unités déter-minantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes	SEE	981401U36D1	903	X	12	1
FMTTN : Tableur - principes	SEE	981402U36D1	903	X	40	2
FMTTN : Hardware / Software - principes	SEE	981403U36D1	903	X	12	1
FMTTN : Internet / Intranet-principes	SEE	981404U36D1	903	X	30	2
FMTTN : Principes de programmation	SEE	981405U36D1	903	X	60	4
Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique	SEE	981400U36D1	903		18/8	2

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	172
B) nombre de périodes professeur	162
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	12

3. MODALITES DE CAPITALISATION

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware / Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet / principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en formation numérique.

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

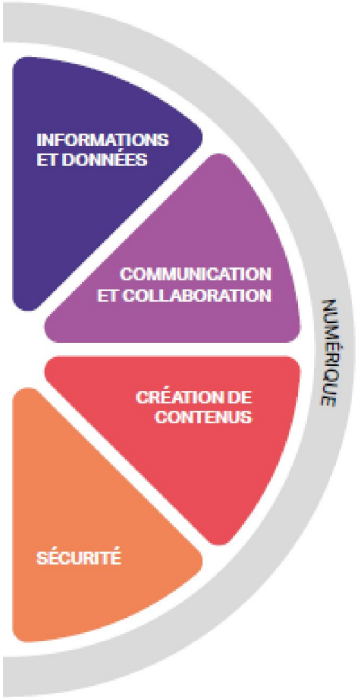

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

TABLEAU DE CONCORDANCE[1] RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/02/2025**

« Certificat en formation numérique »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
98 14 00 S36 D1		Certificat en formation numérique			NEANT
98 14 01 U36 D1	903	FMTTN : Edition assistée par ordinateur – principes			NEANT
98 14 02 U36 D1	903	FMTTN : Tableur – principes			NEANT
98 14 03 U36 D1	903	FMTTN : Hardware / Software – principes			NEANT
98 14 04 U36 D1	903	FMTTN : Internet / Intranet- principes			NEANT
98 14 05 U36 D1	903	FMTTN : Principes de programmation			NEANT
98 14 00 U36 D1	903	Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique			NEANT

[1] Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FMTTN : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 01 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme du Conseil général

FMTTN [1] : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;
- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenant sur :
    - la création et l'édition de contenu numérique dans différents formats en recourant aux logiciels et applications appropriés ;
    - la modification, l'amélioration et l'intégration du contenu numérique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2.1. Capacités

- *néant*

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

Être porteur : d'un titre de l'enseignement qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement et **justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement**[2].

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,
sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,
en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,
en respectant les règles d'ergonomie,
dans le respect du bien-être

A l'aide d'un équipement informatique lui permettant de disposer d'une suite bureautique ou de tout outil de création de contenu,
en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe),
en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique,

- de créer, d'éditer, de mettre en forme et en page un document textuel en y ajoutant des éléments externes (texte, image, tableau).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect du temps alloué,
- le respect des consignes,
- la clarté et la lisibilité du document.

[2] Les titres pouvant tenir lieu seront déterminés par les décisions gouvernementales

4. PROGRAMME

A partir du champ « numérique » du référentiel pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,
en se référant aux enjeux et objectifs généraux,
en se référant aux visées transversales,
en vue de constituer un portfolio pour l'épreuve intégrée,

A partir d'un système informatique opérationnel et des logiciels adéquats,
en utilisant les commandes appropriées,
en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe) ,
en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique ,

L'étudiant sera capable :

- de démarrer le logiciel de manière directe (icone, menus) ou de manière indirecte (document associé) ;
- d'identifier les différents éléments d'un document ;
- de saisir et de manipuler un texte (mise en forme des caractères et paragraphes, déplacement …) ;
- de mettre en page un document (marges, saut de page, numérotation automatique des pages, notes de bas de page, en-tête et pied de page …) ;
- d'insérer et de mettre en forme différents objets (image, tableau, graphique…) ;
- d'importer, d'éditer et de modifier des contenus existants en y intégrant de nouveaux objets numériques ;
- de stocker le fichier pour qu'il soit accessible dans des environnements numériques locaux et distants ;
- de sauvegarder le document dans différents formats.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Laboratoire d'informatique	CT	S	10
7.2. Part d'autonomie		P	2
Total des périodes			**12**
Nombre d'ECTS			**1**

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FMTTN : TABLEUR – PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 02 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme du Conseil général

FMTTN [1]: TABLEUR – PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;

- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenante/apprenant (élèves) sur :

    - la création et l'édition de contenu numérique dans différents formats en recourant aux logiciels et applications appropriés ;
    - la modification, l'amélioration et l'intégration du contenu numérique.

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- *néant*

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

Être porteur : d'un titre de l'enseignement ~~supérieur~~ qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement et **justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement**[2].

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,
sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,
en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,
en respectant les règles d'ergonomie,
dans le respect du bien-être

A l'aide d'un équipement informatique lui permettant de disposer d'une suite bureautique ou de tout outil de création de contenu
en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe) ;
en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique ;

- de traiter des données, d'en présenter les résultats dans un tableur en :
  - utilisant des formules et/ou des fonctions dans des cas simples,
  - organisant de manière optimale des contenus numériques simples.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le choix des techniques,
- le respect des consignes,
- le respect du temps alloué.

[2] Les titres pouvant tenir lieu seront déterminés par les décisions gouvernementales

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

A partir du champ « numérique » du référentiel pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,
en se référant aux enjeux et objectifs généraux,
en se référant aux visées transversales,
en vue de constituer un portfolio pour l'épreuve intégrée,

A partir d'un système informatique opérationnel et des logiciels adéquats,
en utilisant les commandes appropriées,
en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe) ;
en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique ;

- de démarrer le logiciel de manière directe ou indirecte ;
- d'identifier les différents éléments d'un classeur ;
- d'insérer, saisir, trier et filtrer des données dans un tableur ;
- de manipuler des données (types de données, encodage, mises en forme, mises en forme avancées) ;
- de créer et de manipuler feuilles et classeurs (organisation, enregistrement, protection, définition de noms) ;
- d'appliquer une formule simple ;
- d'appliquer une fonction simple ;
- de concevoir une formule conditionnelle ;
- de représenter des résultats sous forme graphique ;
- d'organiser et d'optimiser des contenus numériques pour les publier en ligne ;
- de convertir un document numérique en différents formats ;
- d'adapter le format d'une donnée (texte/nombre) ;
- de stocker le fichier pour qu'il soit accessible dans des environnements numériques locaux et distants ;
- d'utiliser des fonctionnalités simples pour permettre l'accessibilité du document.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			**40**
Nombre d'ECTS			**2**

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FMTTN : HARDWARE/SOFTWARE - PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 03 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme du conseil général

FMTTN [1]: HARDWARE/SOFTWARE - PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;
- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenante/apprenant (élèves) sur :
    - les techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques ;
    - l'utilisation des fonctionnalités de base d'un système d'exploitation.

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique ». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- *néant*

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

Être porteur : d'un titre de l'enseignement qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement et **justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement**[2].

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,
sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,
en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,
en respectant les règles d'ergonomie,
dans le respect du bien-être

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- de mettre en route le système informatique ;
- d'utiliser ses périphériques ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de clôturer une session de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la cohérence de la démarche,
- l'adéquation et la précision dans l'utilisation du vocabulaire,
- le degré d'autonomie atteint.

[2] Les titres pouvant tenir lieu seront déterminés par les décisions gouvernementales

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

A partir du champ « numérique » du référentiel pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,
en se référant aux enjeux et objectifs généraux,
en se référant aux visées transversales,
en vue de constituer un portfolio pour l'épreuve intégrée,

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées ;

- d'identifier sur un schéma proposé, les différents éléments d'un système informatique de base (unité centrale, mémoires, unités périphériques …) ;
- d'identifier les différences entre PC, portable, tablette, smartphone … ;
- de mettre en route le système informatique et de clôturer la session de travail en cours ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires, de fichiers, de périphériques … ;
- d'utiliser les périphériques ;
- de situer le rôle du système d'exploitation et d'utiliser les fonctionnalités de base ;
- d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	**Classement**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Hardware/Software - principes	CT	S	10
7.2. Part d'autonomie		P	2
Total des périodes			12
Nombre d'ECTS			1

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FMTTN : INTERNET/INTRANET - PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 04 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme du Conseil général

FMTTN [1]: INTERNET/INTRANET - PRINCIPES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;
- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenant sur :
    - les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet/Intranet ;
    - la compréhension de la notion de réseau local ;
    - les attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information ;
    - les attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- *néant*

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

Être porteur : d'un titre de l'enseignement qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement et **justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement**[2].

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,
sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,
en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,
en respectant les règles d'ergonomie,
dans le respect du bien-être

face à un système informatique connu sur lequel est installée la connexion Internet/Intranet,
en respectant le temps alloué et les règles de l'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,

- de respecter une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche ;
- de naviguer sur un site Internet/Intranet imposé ;
- de trouver des informations relatives à un thème donné ;
- de prendre copie d'informations repérées dans un fichier ;
- d'évaluer la fiabilité des sources.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité des méthodes de recherche,
- la pertinence de l'argumentation,
- le degré d'autonomie atteint.

[2] Les titres pouvant tenir lieu seront déterminés par les décisions gouvernementales

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

A partir du champ « numérique » du référentiel pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,
en se référant aux enjeux et objectifs généraux,
en se référant aux visées transversales,
en respectant les règles du droit d'auteur,
en vue de constituer un portfolio pour l'épreuve intégrée,

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local ;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet :
  - le courrier électronique (E-mail) :
    - envoyer et recevoir un message électronique ;
    - prendre copie et gérer un message ;
    - envoyer et recevoir un fichier associé à un message ;
    - …. ;
  - le service de communication (web) :
    - utiliser le vocabulaire spécifique à la navigation sécurisée : distinguer HTTP et HTTPS ;
    - identifier des documents HTTP, HTTPS… ;
    - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et des moteurs de recherche ;
    - récupérer une page Web (textes, images, mise en forme) ;
    - …. ;
  - les forum et groupes de discussions :
    - consulter et/ou participer ;
    - …. ;
- de créer et de structurer une page HTML avec un logiciel de développement de page(s) Web ;
- d'insérer des médias externes (textes, images fixes, tableaux …) ;
- de créer des liens internes et externes ;
- de poser un regard critique sur un site Internet/Intranet quant à la qualité de sa forme, sa fiabilité et son contenu ;
- d'interagir/de communiquer de manière orale et écrite, en sélectionnant et en utilisant des outils numériques adéquats ;
- de gérer, de manière responsable, son identité numérique, ses traces et ses données personnelles, pour protéger sa vie privée et celle des autres ;
- d'utiliser le vocabulaire spécifique à la protection des personnes ;
- de repérer les informations relatives à la vie privée, lors de l'encodage de données personnelles ;
- de paramétrer les options de confidentialité d'un compte ;
- d'effacer ses traces personnelles sur un équipement partagé ;
- de réagir face à des situations de cyberattaque, de cyberharcèlement et de cyber-manipulation.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Laboratoire réseaux	CT	S	24
7.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			**30**
Nombre d'ECTS			**2**

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FMTTN : PRINCIPES DE PROGRAMMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 98 14 05 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025,
sur avis conforme de la Commission de concertation

FMTTN [1]: PRINCIPES DE PROGRAMMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique (ci-après nommé référentiel) dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les contenus et leurs attendus (savoirs, savoir-faire, compétences) du volet numérique dans le cadre de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique dans le tronc commun de l'enseignement secondaire et d'en découvrir les enjeux, les objectifs généraux et les visées transversales dans un contexte de vie domestique ;

- de développer, en faisant preuve de réflexivité et dans une visée de transfert, les connaissances de l'apprenante/apprenant (élèves) sur :

  - la diversité de la programmation dans la vie quotidienne ;
  - les base de l'utilisation d'un langage de programmation.

[1] FMTTN : **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique, **T**echnologique et **N**umérique. Le référentiel du tronc commun propose deux volets distincts : le volet « **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique et **T**echnologique (**FMTT**) » et le volet « **F**ormation **N**umérique». Au sein de chaque volet, quatre champs d'apprentissage sont en interaction. Ces volets tout comme ces champs, ne constituent pas des catégories étanches. *In référentiel FMTTN* – (à noter pour le volet « numérique » les quatre champs sont : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, sécurité).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- *néant*

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

Être porteur : d'un titre de l'enseignement qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement et **justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement**[2].

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

***Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capa**ble*

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,

sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,

en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,

en respectant les règles d'ergonomie,

dans le respect du bien-être,

en disposant d'un environnement matériel informatique, de logiciels opérationnels et d'une documentation appropriée, face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base, dans le respect du temps imparti,

- de mettre en œuvre une représentation algorithmique du problème posé ;
- de développer un programme en respectant les spécificités du langage choisi ;
- de mettre en œuvre des procédures de test ;
- de justifier les choix initiaux et les ajustements éventuels.

***Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte** :*

- de l'efficacité de la méthode de programmation,
- de l'adéquation de la méthode de programmation,
- de la pertinence de l'argumentation,
- du degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

l'étudiant sera capable :

[2] Les titres pouvant tenir lieu seront déterminés par les décisions gouvernementales

A partir du champ « numérique » du référentiel pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,

en se référant aux enjeux et objectifs généraux,

en se référant aux visées transversales,

en vue de constituer un portfolio pour l'épreuve intégrée,

en disposant d'un environnement matériel informatique, de logiciels opérationnels et d'une documentation appropriée, face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base,

- de mettre en œuvre une méthodologie de résolution de problème (observation, résolution, expérimentation, validation) et de la justifier en fonction de l'objectif poursuivi ;
- de concevoir, construire et représenter des algorithmes, en utilisant :
  - les types de données élémentaires,
  - les figures algorithmiques de base (séquence, alternative et répétitive),
  - les instructions,
  - les portées des variables,
  - les structures de données de base (tableaux et enregistrements) ;
- de traduire de manière adéquate des algorithmes en respectant les spécificités du langage utilisé ;
- de documenter les programmes développés ;
- de produire des tests pour valider les programmes développés.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Programmation : Laboratoire	CT	S	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			**60**
Nombre d'ECTS			**4**

ANNEXE INFORMATIVE

UNITES D'ENSEIGNEMENT SELON LES CHAMPS DU VOLET FORMATION NUMERIQUE

FMTTN : Edition assistée par ordinateur - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Tableur – principes (40p/2ECTS)	FMTTN : Hardware Software - principes (12p/1ECTS)	FMTTN : Internet Intranet – principes (30p/2ECTS)	FMTTN : Principes de programmation (60p/4ECTS)

Epreuve intégrée de la section : Certificat en formation numérique

Numérique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3
INFORMATIONS ET DONNÉES			X	X			X	X	
COMMUNICATION ET COLLABORATION					X		X		X
CRÉATION DE CONTENUS			X	X	X	X	X	X	X
SÉCURITÉ						X	X		

S1	S2	S3

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CERTIFICAT EN FORMATION NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 98 14 00 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2025, sur avis conforme du Conseil général

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION:
CERTIFICAT EN FORMATION NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux enjeux, aux objectifs généraux et aux visées transversales du référentiel de la Formation **M**anuelle **T**echnique **T**echnologique et **N**umérique dans le cadre du tronc commun de l'enseignement secondaire, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de présenter une réalisation personnelle faisant référence au volet numérique,
- de poser une réflexion critique relative à ce volet.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

Sans objet

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

En faisant preuve de réflexivité, dans une visée de transfert, en se référant aux enjeux et objectifs généraux, en se référant aux visées transversales du référentiel,
sur base d'une situation avalisée par la personne chargée de cours,
en utilisant le vocabulaire technique en lien avec les situations,
en respectant les règles de sécurité et d'ergonomie,
dans le respect du bien-être,
à partir du portfolio réalisé,

- de présenter une réalisation personnelle intégrant les champs d'apprentissage du volet numérique ;
- d'expliquer et de justifier l'ensemble des choix et ajustements éventuels opérés au regard du contexte de réalisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de qualité de la présentation orale,
- le degré de pertinence de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- la capacité de l'étudiant /étudiante à utiliser une terminologie explicite et technique.

4. PROGRAMME

4.1 Programme pour l'étudiant

*A partir du référentiel de la **F**ormation **M**anuelle, **T**echnique **T**echnologique et **N**umérique pour l'implémentation du Tronc commun dans les trois premières années de l'Enseignement secondaire de plein exercice,*
en se référant aux enjeux et objectifs généraux,
en se référant aux visées transversales,
en respectant les règles de sécurité et d'ergonomie,
dans le respect du bien-être.

L'étudiant sera capable :

- d'élaborer un portfolio comprenant au minimum les réalisations effectuées dans le cadre des unités d'enseignement suivies et des éléments de réflexivité en particulier sur le développement de ses compétences techniques ;
- de préparer, à partir de ce portfolio, la présentation orale d'une réalisation personnelle ;
- d'informer la personne chargée de cours de l'état d'avancement de ses travaux.

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- établit un cadre précis de consignes pour la réalisation du travail ;
- communique aux étudiants et étudiantes les exigences du travail d'épreuve intégrée et les critères de réussite ;
- guide l'étudiante/ étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée ;
- avalise le projet de travail ;
- encourage chez l'étudiant /étudiante la réflexion critique sur ses propres pratiques ;

- vérifie l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail d'épreuve intégrée ;
- réoriente le travail en cas de besoin ;
- donne des conseils sur la présentation orale de l'épreuve intégrée.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Code U

7.1. Etudiant : 18 périodes / 2ECTS **Z**

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	**Classement**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	6
Epreuve intégrée	CT	I	2
Total des périodes			**8**